

---

Adresse de la société populaire de Valence, qui témoigne l'indignation à la nouvelle de la conjuration, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Valence, qui témoigne l'indignation à la nouvelle de la conjuration, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 550-551;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20835\\_t1\\_0550\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20835_t1_0550_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

écrasons leurs esclaves; anéantissons leurs honneux prosélytes; ne faisons jamais de paix ni d'alliance avec eux; immolons s'il le faut, pour l'achèvement de notre sublime entreprise, nos biens, nos facultés, nos enfans, nos personnes et tous nos intérêts particuliers.

Oui! périssent sous le glaive de la justice, tous ceux dont le cœur louche et douteux, hésiteroient de signer avec nous le serment que nous vous adressons aujourd'hui, et que les circonstances exigent dans cet instant de tous les bons Français. »

PLEINCHESNE, JABIN, GRAND, MICHELLET,  
COUTINON, LACROIX (*secrét. g<sup>ra</sup>*).

### q

[*La Sté popul. de Valence à la Conv.; 1<sup>re</sup> germ. II*] (1).

« Législateurs Montagnards,

L'expérience du renversement de tous les projets, de la découverte de toutes ces tempêtes politiques qui ont si souvent agité le vaisseau de l'Etat, trouve encore des monstres armés du poignard liberticide.

Vengeance, Législateurs, vengeance! Que la terreur et l'effroi soient dans ce moment de crise vos seuls mots d'ordre. Vous apprendrez par la lecture de l'extrait ci-joint du procès-verbal de la séance de notre Société du jour d'hier, l'indignation profonde dont nous avons été pénétrés à la nouvelle du vaste plan de conjuration qui vient encore de mettre la liberté en péril. O toi, qui présides aux destinées de notre commune patrie, Génie tutélaire de la République, grâces te soient rendues.

Que les Sociétés populaires, ces sentinelles vigilantes du peuple, ces colonnes du temple de la Liberté, s'arment de la plus grande surveillance, qu'elles appellent la sévérité des lois sur tous ces hommes sensibles au doux nom de Patrie; et la chose publique survivra à la mort, ou à la honte de tous ses détracteurs. »

PAYAN (*présid.*), VEYRENNES (*secrét.*), ROLLAND, BEAUJEAN (*secrét.*), BÉRENGER (*vice-présid.*), TOURRETTE, CARRO, FOREST cadet, CLAPPIER.

[*Extrait du p.-v. de la Sté popul. de Valence, 30 vent. II*] (2).

« A la lecture du procès-verbal de la dernière séance et de ceux des différens comités de correspondance, des travaux du quai de Valence, d'instruction publique et de subsistances, a succédé le récit du nouveau danger que la liberté vient de courir par le vaste et infernal complot que le génie tutélaire qui préside aux destinées de la République vient encore de déjouer. Une indignation profonde, un morne silence se sont établis dans la salle; l'assemblée n'est sortie de cet état momentané de stupeur que pour se lever toute entière et demander spontanément que la terreur fut mise à l'ordre du jour.

Divers orateurs se sont succédés à la tribune et ont parlé avec autant d'éloquence que d'énergie sur la nécessité de mettre en pratique les moyens les plus actifs de surveillance pour découvrir toutes les ramifications de cette trame odieuse, qui pourroient exister dans ce département; ils ont rappelé à la Société le serment que tous les membres ont fait de conserver et d'augmenter à raison de la nouvelle conspiration, cette attitude révolutionnaire qui lui a acquis quelque célébrité.

L'amour brûlant de la Patrie a électrisé tous les cœurs. D'autres orateurs se sont surpassés dans le développement des moyens qu'exige la crise actuelle; il sembla à chaque orateur que les traîtres, que les ennemis du peuple étoient là à ses côtés et souilloient la tribune, tant étoit grande l'indignation de tous. Les applaudissements les plus multipliés ont couvert les diverses propositions qui ont été faites.

Le rapporteur de la députation envoyée par la Société dans la commune de Charpey pour y procurer la liberté à neuf patriotes incarcérés par l'aristocratie et le modérantisme, a entretenu l'assemblée de ses opérations et a demandé qu'elle se chargeât de poursuivre auprès de l'accusateur public, l'infâme procédure dirigée contre ces patriotes et faire punir les auteurs de cette infraction à la loi. L'assemblée s'est levée toute entière pour donner son assentiment à cette proposition et renouveler le serment de voler en masse partout où elle apprendra que les Patriotes sont persécutés. Elle a aussi arrêté qu'il seroit annoncé à la Société populaire de Charpey que celle de Valence cesseroit toute correspondance avec elle jusqu'à ce que les modérés et les intrigants qu'elle recèle, eussent été expulsés de son sein.

L'on a donné lecture du décret du 24 ventôse intervenu sur le rapport énergique de Saint-Just relatif à la nouvelle conspiration. L'assemblée a couvert des plus vifs applaudissements les principes de terreur et les moyens salutaires présentés par ce décret.

La députation envoyée dans le Royannois et le Vercors pour y détruire les restes du fanatisme expirant et amener le peuple au culte de la Raison a fait par l'organe de son orateur, le rapport de cette mission civique : il a reçu des applaudissements unanimes.

De nouveaux orateurs se sont encore succédés à la tribune et ont fait retentir les voûtes du temple de la liberté, de leurs imprécations contre les ennemis du peuple et de la nécessité de redoubler de haine et de vengeance contre tout ce qui s'oppose à la marche de la Révolution.

Sur tout ce qui a fait l'objet de cette séance mémorable, l'assemblée pénétrée d'une indignation d'autant plus grande, que les principaux auteurs de la conspiration nouvelle tendante à la mort de la liberté et à la résurrection du despotisme, s'étoient couverts du voile perfide du Patriotisme.

Considérant qu'elle n'a cessé dans les moments du calme trompeur qui a succédé à la destruction de la Vendée, du fédéralisme et à la reddition des coupables villes de Lyon et Toulon, de préjuger quelques nouvelles manœuvres

(1) C 299, pl. 1050, p. 14. B<sup>n</sup>, 10 perm.; *Débats*, n° 558, p. 175.

(2) C 299, pl. 1050, p. 15.

vres de la part des ennemis du peuple et de considérer ce calme sous le rapport du sommeil du lion.

Que ce vaste plan de conjuration étoit lié au système de modérantisme et d'apitoiement adopté par un grand nombre des faux patriotes et qui alarmait les amants de la liberté, lorsque par son adresse du 1<sup>er</sup> pluviôse à la Convention nationale sur ce nouveau moyen de nos ennemis, la société réveilla le zèle révolutionnaire partout où il pourrait être refroidi, et provoqua la sollicitude de la Convention qui convertit en décrets les mesures proposées par la Société.

Considérant que les modérés, les indécis, les fanatiques dans toute l'étendue de ce département et dans celui de l'Ardèche, tout sans cesse aux prises avec la Société qui au premier éveil, y envoie des missionnaires pour y réchauffer l'esprit public et appeler la surveillance des Comités révolutionnaires sur tous ces ennemis du peuple, sur tous ces êtres amphibies mille fois plus dangereux que les aristocrates prononcés.

Considérant que le moment est venu de ne laisser sur le sol de la liberté aucun de ces ennemis du peuple qui ont trahi ses droits par leurs écrits, par leurs discours ou par leur insouciance criminelle.

Qu'après cinq années d'une révolution sans cesse entravée par les manœuvres insidieuses des fauteurs du despotisme, il est temps que le peuple connoisse enfin ses véritables amis et livre au glaive de la loi ceux qui n'empruntent le masque du patriotisme que pour mieux le tromper.

Arrête qu'elle se constitue dès à présent en permanence pour le salut du peuple, qu'elle jure haine éternelle et implacable aux tyrans, à leurs complices, aux conspirateurs, aux amis de l'ancien régime, aux modérés, aux indécis, aux fanatiques, aux prêtres qui n'ont point renoncé au droit usurpé de tromper les peuples par leurs impostures, aux accapareurs, aux réfractaires de la loi du *maximum* et de celle sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire; qu'il sera fait à la séance extraordinaire d'après-demain 2 germinal un rapport sur les mesures à employer dans l'état de déchirement et d'oppression où se trouve la patrie, qu'elle redoublera de zèle et d'activité pour la découverte de tous les monstres qui auroient pris une part directe ou indirecte à la conjuration abominable qui a failli à porter le coup de mort à la liberté, qu'elle continuera à envoyer, partout où besoin sera des missionnaires civiques pour terrasser le monstre de modérantisme et du fanatisme, qu'il sera adressé au Comité de salut public une lettre de félicitation sur les grands moyens qu'il met en usage pour répondre aux vices de son institution, qu'extrait du procès-verbal de cette séance lui sera adressé, ainsi qu'à la Convention nationale, à la Société-mère des Jacobins et à toutes les Sociétés populaires de la République, avec invitation à ces derniers de démasquer les hypocrites, de ne conserver parmi elles que les patriotes vétérans, d'expulser de leur sein ces patriotes de circonstances qu'une chance favorable à leurs vues, armeroit d'un poignard pour assassiner la liberté et de surveiller dans leurs ressorts respectifs les ennemis du peuple, les

machinateurs, les intrigants, les modérés, les indécis et les fanatiques.

La séance s'est terminée par les cris mille fois répétés et toujours chers aux républicains de : *Vive la République, vive la Montagne de la Convention, vive le Comité de salut public, vivent les Sociétés populaires*, et par la répétition du serment de mourir tous avant qu'un nouveau complot attentatoire à la liberté, à l'unité et à l'indivisibilité de la République, soit mis à exécution. »

Signé : PAYAN (*présid.*), BEAUJEAN, LASSERRE, VEYRE et Augustin FOREST (*secrét.*).

P.c.c. : BEAUJEAN (*secrét.*), FOREST (*secrét.*).

r

[*La Sté popul. d'Yèvre-le-Patriote, à la Conv.; t germ. II*] (1).

« Grâces soient rendues au génie tutélaire de la Liberté!

Grâces soient rendues à la Convention nationale qui dans le moment de crise où la trahison la plus noire a été ourdie, s'est montrée digne du peuple qu'elle représente! Grâces soient rendues au Comité de salut public qui a plus que jamais bien mérité des vrais républicains! C'est le cri du cœur de tous les montagnards de la Société populaire d'Yèvre-le-Patriote; ils ont frémi d'indignation, représentants, en apprenant le danger qui vous avoit menacé.

Que les despotes qui soudoyent des traîtres perdent l'espoir d'anéantir notre liberté! C'est une hydre invincible qui a 20 millions de têtes toutes prêtes à les sacrifier pour vous deffendre. Le peuple des campagnes, fidèle à ses serments, plein de confiance dans la représentation nationale, s'empresse toujours de prouver que le véritable caractère de l'austère républicain est l'amour de la vertu et l'obéissance aux lois; mais ce paisible habitant des campagnes devient furieux au nom de conspirateurs et de trahisons et il applaudit avec transport aux mesures que vous avez prises pour le prompt jugement des coupables. »

VOYET (*présid.*), NAUDEL (*secrét.*), SERSU (*vice-présid.*), HUREAU (*vice-secrét.*).

s

[*La Sté popul. de Verdun-sur-le-Doubs à la Conv.; s. d.*] (2).

« Les Républicains sans-culottes composant la Société populaire de Verdun-sur-le-Doubs, distr. de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, ont éprouvé la douleur la plus profonde en apprenant les dangers auxquels vous avez été exposés, mais l'indignation a pris la place de tous les autres sentiments, lorsque nous avons été instruits que la trame odieuse de l'infame conjuration qui devoit détruire d'un même coup la Convention nationale et les Jacobins de Paris étoit ourdie par des monstres qui avoient pris le masque du patriotisme le plus ardent pour mieux cacher leur scélératesse. Le génie tutélaire de la République

(1) C 299, pl. 1050, p. 17.

(2) C 299, pl. 1050, p. 18.